

LE VOILE INTÉGRAL EN FRANCE: NI POUR NI CONTRE?

La burqa ne sera « pas la bienvenue sur le territoire de la République », a déclaré Nicolas Sarkozy lundi 22 juin devant le Congrès à Versailles, assurant que le voile intégral n'était « pas un problème religieux », mais « de liberté et de dignité de la femme ». Pour établir un état des lieux sur la question du port du voile intégral en France, le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, a mis sur pied une mission parlementaire. Cette mission, dont les travaux commencent dès ce mois de juillet, va se dérouler sur une période de six mois. Expert en textes religieux, Hai Bar-Zeev livre des pistes de réflexion sous l'angle du judaïsme.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT WEISS



© Levine Heidi/Sipa

Tribune Juive : Vous êtes l'auteur d'un livre qui traite du judaïsme et de l'islam¹, quel regard portez-vous sur le débat soulevé par le port du voile intégral en France?

Hai Bar-Zeev : A mon avis, les juifs de France ne devraient prendre position ni pour ni contre le port du voile intégral, et ce pour des raisons d'ordre religieux et sécuritaire.

TJ : Pouvez-vous nous préciser pour quelles raisons d'ordre religieux ne doivent-ils pas se prononcer contre?

HBZ : La Torah demande à l'homme d'éviter de regarder les femmes. Le Talmud est formel : « Celui qui observe

les femmes sera amené à la débauche ». Le fait qu'une femme mariée découvre ses cheveux en public est pour la Torah un acte de légèreté ; elle exige donc des femmes juives qu'elles se couvrent la tête en public. Le Talmud rapporte que les non juives elles-mêmes ne sortaient pas dans les marchés sans se couvrir les cheveux ; et les peuples inspirés de la religion juive l'ont inscrit dans leurs livres de base respectifs.

Force est de constater, aujourd'hui, qu'une grande partie des sociétés occidentales négligent la notion de pudeur, lorsqu'elles ne professent

pas un exhibitionnisme outrancier. Ce regard masculin – voir la femme en tant qu'objet – nuit considérablement à l'image de cette dernière et entraîne finalement d'innombrables conséquences tragiques. Dans la culture musulmane, ce machisme, bien qu'il n'apparaisse pas sous cette forme, est largement présent.

Les juifs, sollicités par D-ieu au Sinai : « soyez pour Moi un royaume des Prêtres et un peuple saint », ne doivent aucunement s'engager dans des considérations qui pourraient laisser croire à un manque de pudeur de leur part.

TJ: Pour quelles raisons d'ordre séculaire ne doivent-ils pas se prononcer contre le port du voile intégral?

HBZ: Les musulmans fondent la nécessité de la religion islamique sur la conviction que les juifs ne sont plus en mesure de transmettre la tradition prophétique et religieuse; ces derniers

conflit israélo-arabe. Fort heureusement, de très nombreux juifs, en Israël comme dans le monde entier, respectent leur religion, et ceci introduit un brin de doute dans la certitude des musulmans.

Pour conclure, si les juifs français prennent position contre le port du voile intégral en France, ils raffermissent les musulmans dans leur regard erroné à l'égard des juifs, ce qui est fort préjudiciable.

TJ: Pour quelles considérations religieuses les juifs de France ne devraient-ils pas s'exprimer pour le port du voile intégral?

HBZ: Tout d'abord, le fait qu'une femme voile entièrement son visage, jusqu'à ce que personne ne la reconnaisse, n'est pas forcément synonyme de pudeur. La Torah attribue ce procédé, il y a 3 500 ans, aux femmes de mœurs légères; enfin, certaines femmes se camouflaient, comme le font des malfaiteurs. En ce qui concerne l'Histoire, bien qu'il ne relate pas la raison de cette coutume, le Talmud témoigne, que « les femmes d'Arabie sortent voilées, de façon que seulement un œil soit visible ». Il se peut que ce fût pour se protéger du vent et du sable. Il est possible que cela ait été une conséquence des mœurs des bédouins de cette époque lointaine. En effet, les musulmans décrivent l'époque préislamique comme étant la Yahilia², où les bédouins se comportaient avec beaucoup de légèreté. Ces derniers, ayant pris conscience de leur faiblesse vis-à-vis des femmes, se seraient prémunis en voilant le visage de leurs femmes. Ceci pourrait être justifié du point de vue éducatif; Maimonide, bien qu'il ait critiqué les comportements humains dit « des extrémités » et prônait « le chemin du juste milieu », promouvait pourtant des dérogations à titre « curatif ».

TJ: Et pour quelles raisons sécuritaires ne faut-il pas prendre position pour le port du voile intégral?

HBZ: Les musulmanes qui le portent pensent que c'est D-ieu qui l'impose. Pour nous autres juifs, personne n'est habilité à parler en Son Nom sans Son

Pour le Hamas, pas de foi en dehors de l'islam

La charte du Hamas commence par cette citation du Coran: « Vous (les musulmans) êtes la meilleure communauté suscitée pour les hommes: vous ordonnez ce qui est convenable, et vous interdisez ce qui est blâmable, vous croyez en Dieu. Si les gens du Livre (juifs et chrétiens) croyaient, ce serait meilleur pour eux. Parmi eux se trouvent des croyants, mais la plupart d'entre eux sont pervers... l'humiliation les a frappés, là où ils se trouvaient... ils ont encouru la colère de Dieu; la pauvreté les a frappés. Il en fut ainsi: parce qu'ils ne croyaient pas aux Signes de Dieu et qu'ils tuaient injustement les prophètes. Il en fut ainsi: parce qu'ils ont désobéi et qu'ils ont été transgresseurs (Coran, 3, 109-111) », et voici l'article 28 de la charte: « L'invasion sioniste est une invasion cruelle qui ne recule devant aucun procédé, mais utilise tous les moyens vils et corrompus pour réaliser ses aspirations... Elles visent à miner les sociétés, à détruire les valeurs, à annihiler les consciences, à pourrir la morale et à anéantir l'islam. Ce sont elles qui sont derrière le commerce de la drogue et de l'alcool sous toutes leurs formes... »

Ordre explicite. L'histoire ancienne et l'histoire contemporaine abondent de crimes accomplis pour des idées religieuses erronées, et l'islam n'est pas exempt. Enfin, l'affirmation des musulmans que leur religion serait celle « du juste milieu » est mille fois contredite dans les faits.

Conclusion, du fait que l'islam est instrumentalisé pour le dessein criminel à vouloir détruire l'Etat d'Israël, nous autres juifs, pour des raisons sécuritaires, ne sommes pas tenus de favoriser la propagation de cette religion. ■

¹Une lecture juive du Coran, Paris, Berg International, 2005.

²L'époque de la non-connaissance des arabes des lois divines.



La « burqa afghane », souvent bleue, est un vêtement qui couvre entièrement la tête et le corps des femmes, seule une partie grillagée leur permet de voir... sans être vue.

l'auraient falsifiée et se seraient même, selon le Coran, fourvoyés dans l'infidélité et le crime. Il est légitime de s'interroger si le libéralisme de certains juifs n'alimente pas cette conviction. Par cette vision rétrécie, le monde musulman va contester – du sinistre mufti de Jérusalem aux frères musulmans – la légitimité de l'installation des juifs sur leur terre et va envisager des desseins criminels; la charte du Hamas en est une illustration flagrante (voir encadré). Il importe aux juifs de tenir compte de cet aspect des choses, qui est un enjeu, par trop méconnu, du